



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Déléguée interministérielle à la jeunesse

**Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative**

Paris, le 7 avril 2021

Sous-direction du Service national universel
Bureau Synthèse et planification

Affaire suivie par :
Youssef TAHIRI

N/Réf : DJEPVA/DIR n° 68

**A l'attention de Mesdames, Messieurs les Secrétaires généraux des régions académiques,
A l'attention de Mesdames, Messieurs les délégués régionaux académiques
à la jeunesse, à l'engagement et au sport,**

Afin de vous donner une visibilité sur les sommes que vous pourriez engager au titre du séjour de cohésion 2021, vous trouverez ci-dessous de premiers éléments de calcul de votre dotation. Celle-ci sera composée :

- d'un montant au réel de vos dépenses sur le poste hébergement-restauration. En effet, les écarts de coûts en fonction du type de centre retenu (accueil en EPLE ou en centre de vacances ou autre) étant très importants, il n'est pas apparu souhaitable de procéder pour ce poste de dépenses à une délégation sur la base d'un coût moyen par jeune ;
- d'un montant forfaitaire par jeune intégrant les autres dépenses (organisation des activités, logistique des centres, frais de déplacement des personnels recrutés, etc.). Ce montant sera de 800 € par volontaire pour la métropole et de 1 000 € par volontaire dans les DOM. En effet, le marché national de transport des jeunes ne couvre pas l'Outre-mer ; il appartiendra donc à ces départements et territoires (à l'exception de St Pierre et Miquelon) de prendre en charge les dépenses de transport vers les centres d'accueil.

L'Administration centrale prend en charge la rémunération des personnels, les tenues et le transport des jeunes vers et depuis les centres d'accueil à l'arrivée et au départ du séjour.

Coût réel variable selon les régions	Montant forfaitaire identique pour chacune des régions
Hébergement –restauration	Autres dépenses Estimation forfaitaire fongible entre dépenses hors hébergement – restauration 800 € par jeune Hors DROM 1 000 € par jeune pour les DROM (y compris transport)

Il vous est demandé de remonter au plus tôt le coût des postes hébergement et restauration. Une délégation complémentaire de crédits dans le BOP 163, calculée sur la base des éléments exposés ci-dessus, sera ensuite effectuée. Cette délégation intégrera également l'actualisation des prévisions d'accueil de volontaires par région.

Je vous remercie par avance pour votre coopération,

Sachant pouvoir compter sur vous

Bien cordialement

Directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire
et de la vie associative,
Déléguée interministérielle à la jeunesse



Emmanuelle PÉRÈS